Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260212-DCM2026_012-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Ouverture de la séance

Présents : 18 – 19*
Votants : 21 – 22*
Pouvoirs : 03

* À partir de la DCM N°2026/007

Date de la convocation :
5 février 2026

Date de la publication :
5 février 2026

Vote :	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le douze février à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS, Maire**, après convocation en date du **5 février 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme GALODÉ - M. GARDAN - Mme BLIN - Mme GARCIES - M. DELAUNAY
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN - M. PIVETTE - Mme BÉLAIR - M. LIGER - M. CORBIN - Mme CHEMIN - Mme JOHAN - M. PARIS - M. GÉHANNIN - Mme LEMONNIER - M. SALMON - Mme MAUPILÉ - M. BÉCHU

Excusé(es) : M. ROGER - M. DESHAYES (pouvoir à M. GÉHANNIN) - Mme MAURAI (pouvoir à Mme LEMONNIER) - Mme LOTTON (pouvoir à Mme MAUPILÉ)

Secrétaire de séance : Madame **Monique GALODÉ** est désignée secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/012 : MOBILIZ – OFFRE DE SERVICES FREDO

L'application « Mobiliz Luitré-Dompierre » de la société KOBOO n'est plus mise à jour et ne pourra bientôt plus fonctionner. A ce titre, nous avons demandé une offre de services à un autre prestataire, FREDO.

Il s'agit d'une offre saisonnière, avec « hivernage » des vélos durant 6 mois de l'année :
- Achat des cadenas + chaînes : 160 € HT / cadenas
- Abonnement saison : 30 € HT / mois / cadenas
- Hivernage des cadenas : 4 € HT / mois / cadenas
- Frais de mise en service : 400 € HT

Pour 3 saisons à 6 mois et donc 2 période d'hivernage, cela correspond à :
- Achat des cadenas : 2 560 € HT
- Abonnement saison : 8 640 € HT (3 saisons de 6 mois)
- Hivernage : 768 € HT (2 période de 6 mois)
- Frais de mise en service : 400 € HT

Soit un total de **12 368 € HT** réparti comme tel :
- Année 1 : 6224 € HT
- Année 2 : 3264 € HT
- Année 3 : 2880 € HT

Soit 4 100 € HT par an lissé sur 3 ans (compris l'achat des cadenas et chaînes la 1ère année).

Pour rappel, la facture de fonctionnement annuel KOBOO 2025 était de 3 102€ HT (3 722,40€ TTC) pour la période allant de Juin 2024 à Mai 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (22 votants) :
- **DE CONFIER l'exploitation du service à la société FREDO ;**
- **D'AUTORISER le Maire à signer le contrat avec la société FREDO ainsi que tout autre documents aux effets ci-dessus ;**
- **DE PREVOIR les crédits nécessaires au budget.**

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260212-DCM2026_012-DE

- **De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr**

Fait et délibéré en séance le 12/02/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Michel BALLUAIS